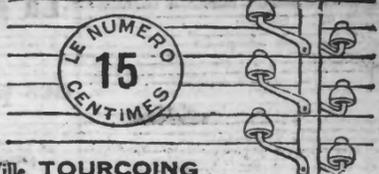


L'Égalité



Edition du "REVEIL DU NORD"

Paroisses: 12, Rue de la Gare, ROUBAIX et 2, Place de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING

PARIS-LILLE

Les coulisses de la chanson

Paris, 9 Janvier 1925.

Je ne sais pourquoi, chaque année, en janvier, il pousse des chanteurs ambulants sur tous les carrefours de Paris. Est-ce parce que les jours se portant, comme on dit, plus courts, (ainsi que les cheveux), les amoureux qui ont une prédilection à la fois pour l'obscurité et pour les romances, se multiplient davantage ? Car les poètes se sont mis une fois de plus le doigt dans l'œil, quand ils ont déclaré avec un ensemble digne des chœurs de l'Opéra de Lille que le printemps est la saison des baisers. La saison des baisers, c'est ce qui fut le clou, l'Érot, tous les coins de rue de la Capitale se transformant en ce moment, un peu avant midi et dix-huit heures, en « Casinos des courants d'air », pour l'audition d'un nouveau fox-trot, « Les Promesses », du compositeur populaire Benach, et d'une parodie du « Gigolette », qui fut le clou, à Batclain, la saison dernière, de la « Danse des Libellules », de Jallemand Franz Lehar.

Le fait est qu'on n'a jamais tant chanté et non seulement dans la rue mais dans les salles de spectacles. Avant la guerre, nous nous contentions d'une trentaine de chansons à succès par an, et d'ailleurs nous ne nous en portons pas plus mal. Il y avait celles de Mayol, de Dranem, de Fragon, de Polin, d'Anna Thibaud, de Nini Pinson, d'Esther Lekain, de Delbret, de Bernard (ne pas confondre avec Léon, qui les eût voulu écrites en latin...). A présent, il nous faut aussi celles de ces mêmes artistes (dont Fragon), aggravées de Chevalier, de Georges, de Georgius, d'Albert, de Perichol, de Saint-Granier pour les hommes; de « Miss », de Rachel Meyer dite Raquel Meiler, de Darnia, de Claudine Boria, de Cora Madou, de Jane Marceau, pour les dames, sans compter les chanteurs qui ont acquis une telle réputation dans un certain monde qu'on ne peut plus exactement s'ils sont hommes ou femmes...

Ce ne serait encore rien, s'il n'y fallait ajouter les opérettes qui foisonnent comme jamais (quel est le théâtre de Paris qui ne songe à monter une opérette ?) et dont chaque chanteur a été seule une vingtaine de chansons destinées à être « poussées » par tous les orchestres, et les revues dont le « producteur » (ainsi appelé parce qu'il ne produit rien du tout, et se contente de faire produire un troupeau de « nègres » en « présence » à peu près au hasard).

Il est très curieux de voir comment on écrit la musique des revues actuelles. Vous savez que dans les revues actuelles, la musique est tout à fait secondaire, autant d'ailleurs que le scénario et l'esprit. L'essentiel est de dénicher des échantillons futuristes, une ou deux « écroulées de cris » et un beau lot de femmes nues. Le reste, ça vient après.

En général, c'est donc seulement une quinzaine de jours avant la « première » des « chanteuses », qu'on songe à convoquer les musiciens.

A une demi-douzaine, parmi lesquels, bien entendu, au moins un Espagnol, un Italien, un Anglais, un ou deux « Américains » (en attendant qu'il n'y ait plus qu'à des « Hotentots » et des « Polynésiens »), ils arrivent donc un beau matin dans le cabinet artistique.

— Eh bien, monsieur, dit le patron, nous avons d'abord un tableau érotique pour le final du II. Il nous faudrait quelques choses de couillottes, de grandiose, de langoureux, de sensuel et de nerveux tout ensemble, de quoi galvaniser les vieux messieurs de l'orchestre, vous entendez. Vous, M. Troadit, (c'est l'Espagnol), vous devez avoir ça dans vos cartons ?

— Mon Dieu, je ne vois pas, Monsieur, mais j'essaierai de composer ce que vous me demandez. Combien de temps me donnez-vous ?

— Demain soir, nous répétions demain soir avec la musique. A demain, M. Troadit !

La plupart du temps, l'interprète de la future chanson est présentée à la cérémonie et il est rare qu'elle n'ajoute pas quelques recommandations :

— Sur tout, beaucoup de bénales. J'ai une voix qui odeur le mineur... Et puis, vous ne m'entrez aussi deux ou trois points d'orgue... le temps d'ouvrir et de refermer le maniveau de quatre-vingts billets sous lequel je suis complètement en peau...

— Une demi-heure après, l'Italien s'en va avec une commande dans le style oriental d'Amérique avec un ordre pour une java dans le goût belvédillois, et le Français avec quelques indications du chef électricien pour fabriquer sur-le-champ un shimmy dans la genre-new-yorkaise.

Et chacun de ces pauvres bougres, de ces fœtales de la Trippe-croche, de se mettre de regret au travail, en poussant plus de « soupis » que leur musique n'en exigera jamais... et en ne perdant pas de vue qu'ils ont le droit, en toute légalité, de copier un air déjà écrit par un confrère jusqu'à concurrence de trois mesures...

On cite quelques-uns de la Chanson qui doivent leur célébrité à leurs prédécesseurs qu'ils ont pluriés et démarqués sans vergogne.

Il y a ainsi ceux qui composent rarement et qui sont, mais qui acquiescent, moyennant deux ou trois louis-papier, à de pauvres débris de musiciens, des « motifs » qui leur rapporteront quelques centaines de mille francs. On connaît notamment un fox-trot fameux et récent qui est dans ce cas.

Il y a enfin le compositeur populaire qui ne peut plus pour la rue et qui fait de la « concentration » à la fois verticale et horizontale, à la façon de Saint-Simons et de Jean Rasthenau. Car il fait les paroles, la musique, des idées, grave et imprime lui-même et à ses équipes de chanteurs et de jazzbands, chargés de lancer son produit sur toutes les places de France.

Il est d'ailleurs recommandé, en général, aux musiciens de signer d'un nom à consonance étrangère et si possible, d'affubler leur élocution d'un titre anglais. C'est le seul moyen de « sortir » vite et à coup sûr. Un éditeur me racontait que quand il achète un morceau de danse ou une mélodie à un auteur français, il les fait d'abord créer à Londres ou à New-York, sans quoi ils passeraient inaperçus.

La Chanson Française est peut-être encore une bonne fille, accorte et joyeuse ; mais elle a des dessous en points d'Angleterre et qui ne sont pas toujours très propres.

Le multimillionnaire qui a donné sa fortune



M. DAGO

Un accord de principe à la Conférence de Paris

Paris, 10. — Les ministres des finances alliés, au cours des conversations qu'ils ont eues cet après-midi, sous la présidence de M. Clémentel, se sont mis d'accord en principe sur les différents problèmes que doit résoudre la conférence internationale. Ils n'auront pas de nouvelle entrevue avant lundi après-midi ; ils prendront connaissance des textes préparés et auront à les approuver définitivement.

Liquidation des comptes de la Ruhr

L'accord de principe qui s'est réalisé aujourd'hui entre les ministres de finances alliés, s'est établi dans ses grandes lignes sur les bases suivantes : La liquidation des comptes de la Ruhr s'effectuera sur la base du profit-franco, c'est-à-dire que les frais d'exploitation et d'occupation seront déduits des recettes totales et que, seul, le bénéfice net, soit environ un milliard de marks-or, sera imputé au compte de toutes les puissances alliées.

Priorité belge

En ce qui concerne la priorité belge, il est reconnu qu'elle n'est pas entièrement éteinte. La Belgique devant recevoir encore environ cent vingt millions de marks-or sur les deux milliards qui lui ont été reconnus pour épurer le solde de sa priorité.

Participation américaine aux annuités Dawes

Les délégués américains et anglais se sont mis d'accord enfin pour reconnaître aux Etats-Unis une participation aux annuités du plan Dawes, au titre des réparations mais en élevant sur une période de vingt-six années, à partir de septembre 1926 le remboursement tout d'abord prévu par l'accord Dawes, des frais d'occupation des troupes américaines.

85 milliards de francs-papier pour la France

Paris, 10. — Suivant l'accord de principe intervenu entre les ministres des finances, on estime que la déduction faite des charges de l'occupation, il restera pour faire face aux réparations sur les versements allemands, trente-quatre milliards de francs-papier, sur lesquels la France recevra quatre-vingt-cinq milliards (environ) de francs-papier, c'est-à-dire toute la garde d'occupation du plan Dawes.

Le Préfet du Nord a taxé la farine à 159 francs

Ayant été avisé par une lettre du Président de la Chambre syndicale que certains meuniers du Nord manifestaient l'intention de ne plus se conformer pour la vente de la farine au tarif fixé par la commission consultative instituée par l'article 5 de la loi du 31 août 1924, M. le Préfet du Nord, a par un arrêté en date du 10 janvier 1925, taxé la farine au prix de 159 francs le quintal.

La grande exposition régionale de pigeons-voyageurs à Lille

Des plus beaux sujets de la 1^{re} région colombophile exposés au Palais-Rameau c'est celui de M. Paul Senneville de Roubaix qui a gagné le magnifique challenge du "Réveil du Nord"



En haut : La « mise en panier » des pigeons voyageurs. En bas : Un coin de l'exposition dans la galerie du Palais-Rameau

L'atelier s'est ouverte à Lille, au Palais-Rameau, dans le cadre de la verrière envahie par la Quinzaine du Poisson et du Pot-au-Fer, une manifestation colombophile de premier ordre, qu'on a justement appelée « la Journée du Pigeon-Voyageur ».

1.104 pigeons exposés. Sans compter les sujets qui sont la propriété des membres du jury et qui, classés hors concours, ne participent plus à la compétition, tel est le chiffre imposant de concurrents qui ont été présentés à l'appel de la Fédération colombophile de la première région.

On sait qu'en tête des nombreux prix affectés aux lauréats de cette exposition vient le magnifique challenge du « Réveil du Nord », consistant en un vase artistique de toute beauté.

La Colombophile et ses amateurs

Il serait oiseux de signaler l'importance du mouvement colombophile dans la Région du Nord. A elle seule, la Fédération colombophile de la première région compte 16.000 adhérents et groupe 489 sociétés.

C'est, dire, brièvement, mais avec l'éloquence des chiffres, quel enthousiasme s'exerce chez nous autour des distractions colombophiles, et combien de fervents s'occupent avec une attention jalouse et à une heure matinale, autour d'un pigeonnier minutieusement surveillé.

Et ce n'est pas là seulement pour tous, de quelque classe sociale qu'ils soient, employés et ouvriers surtout, une excellente et captivante distraction. C'est encore une occupation éminemment utile. Chacun se souvient des services que les pigeons-voyageurs ont rendus pendant l'état de guerre et méritoires citations qui ont été accordées à certains « couloirs ».

Hier, au Palais-Rameau, 383 amateurs s'étaient présentés à la mise en panier et ont confié presque à regret leurs pigeons aux mains des organisateurs et des membres du jury.

L'organisation et la marche de l'exposition

La mise en panier fut donc lieu hier, à partir de 7 heures 30. Les paniers sont rangés sur le balcon intérieur du pourtour du Palais-Rameau, surélevé à la hauteur d'un étage.

Le jury commençait ses opérations dès onze heures. On a fait appel à toutes les compétences pour l'examen des sujets, car il faut être très compétent pour procéder à l'appréciation « professionnelle » d'un pigeon : allure générale de la tête, esthétique, forme du squelette, en particulier structure du sternum, port de la tête et regard.

Bref, il ne faut pas moins de cinq notes, attribuées de 0 à 20 pour classer les concurrents, ces oiseaux si coquets au regard timide et décidé à la fois.

Le Sénateur Billiet comparait en correctionnelle

Paris, 10. — Cet après-midi, devant la 12^e chambre correctionnelle, présidée par M. Frenin, comparait M. Billiet, sénateur de la Seine, et président de l'Union des Intérêts Economiques, qui avait refusé, le 16 décembre dernier, de prêter serment devant la commission d'enquête parlementaire, chargée de lui demander l'origine et l'emploi des sommes mises à la disposition de l'Union.

M. Billiet était assisté de son avocat, M. Emile Laurent.

Après un court interrogatoire d'identité, M. Billiet a demandé à lire une déclaration faisant les plus expresses réserves sur les poursuites dont il est l'objet. Il prétend que la totalité de ses déclarations n'a pas été reproduite sur l'extrait de procès-verbal qui lui a été communiqué ; il est étonné que rien ne fasse connaître dans une action « de nature essentiellement politique par quelle voie et sur quelles instructions le parquet a été invité à poursuivre pendant une courte intercession « Le parlementaire, que M. Billiet a l'honneur d'être ».

Il ajoute que sa qualité de sénateur pouvant devenir juge en Haute-Cour il ne pouvait prêter serment, cette prestation pouvant dans l'avenir motiver sa résiliation.

Le défenseur annonce ensuite qu'il avait l'intention de demander la nullité et l'irrévocabilité de la poursuite.

M. Billiet ayant demandé à faire citer douze témoins, l'audience a été levée et renvoyée au 24 janvier.

Une majoration de 20 % menace les contribuables retardataires

Paris, 10. — En vue d'accélérer la rentrée des impôts directs, le ministère des Finances a décidé que tous les impôts compris dans les rôles publiés au 31 décembre 1924, y compris ceux des années antérieures auxquelles la majoration a déjà été appliquée une première fois et qui n'ont pas encore été payés, supporteront, au 1^{er} mai 1925 une surtaxe de 20 %.

Cette mesure ne modifie en rien l'exigibilité et la majoration frappe les contribuables à quelque degré qu'en soient les poursuites dont ils auraient été l'objet ou même s'ils n'avaient pas été poursuivis.

Il est recommandé aux intéressés de prendre des mesures pour se libérer en temps utile.

Le "Roi de la Godasse" arrêté pour escroqueries



CHARLES WEILLER

« Le Roi de la Godasse » à Roubaix, qui s'est fait escroquer pour satisfaire sa passion du jeu : 24 24 24 24 24

Nous avons hier, relaté les exploits du jeune Charles Weiller, 24 ans, ex-négociant en chaussures à Roubaix : « Au Roi de la Godasse », arrêté par la Sûreté de Lille, pour escroquerie au préjudice de divers commerçants, d'Amiens, de Nancy, de Strasbourg et de Lille.

Ce jeune homme, apparenté à un sénateur de l'Est, était, nous l'avons dit un passionné du baccara, lequel causa sa perte.

Il a avoué avoir perdu environ 300.000 fr. à ce jeu. Ses escroqueries n'avaient pour but que de lui procurer de l'argent, afin de pouvoir continuer à jouer et tenter ainsi de gagner la grosse somme... Charles Weiller réfléchit à présent, sur « la paille humide des cachochis », de la maison d'arrêt de Lille aux conséquences de ses actes peu recommandables.

Puisse cette leçon lui être profitable !

Le Sénateur Billiet comparait en correctionnelle

Paris, 10. — Cet après-midi, devant la 12^e chambre correctionnelle, présidée par M. Frenin, comparait M. Billiet, sénateur de la Seine, et président de l'Union des Intérêts Economiques, qui avait refusé, le 16 décembre dernier, de prêter serment devant la commission d'enquête parlementaire, chargée de lui demander l'origine et l'emploi des sommes mises à la disposition de l'Union.

M. Billiet était assisté de son avocat, M. Emile Laurent.

Après un court interrogatoire d'identité, M. Billiet a demandé à lire une déclaration faisant les plus expresses réserves sur les poursuites dont il est l'objet. Il prétend que la totalité de ses déclarations n'a pas été reproduite sur l'extrait de procès-verbal qui lui a été communiqué ; il est étonné que rien ne fasse connaître dans une action « de nature essentiellement politique par quelle voie et sur quelles instructions le parquet a été invité à poursuivre pendant une courte intercession « Le parlementaire, que M. Billiet a l'honneur d'être ».

Il ajoute que sa qualité de sénateur pouvant devenir juge en Haute-Cour il ne pouvait prêter serment, cette prestation pouvant dans l'avenir motiver sa résiliation.

Le défenseur annonce ensuite qu'il avait l'intention de demander la nullité et l'irrévocabilité de la poursuite.

M. Billiet ayant demandé à faire citer douze témoins, l'audience a été levée et renvoyée au 24 janvier.

DEUX INCENDIES A LILLE

A l'Institut catholique d'arts et métiers

Grâce à la promptitude des secours, le sinistre put être localisé

Un violent incendie, qui a pu être rapidement localisé, grâce à la rapide intervention des pompiers et aussi à la construction moderne des bâtiments, s'est déclaré hier soir à l'Institut catholique d'Arts et Métiers de Lille, situé 6 et 8, rue Auber. Voici les renseignements que nous avons recueillis sur les lieux :

Au feu !..

Il était environ 18 heures 05, lorsqu'un apport de flammes léchant les tentures des fenêtres de la salle des jeux du cours préparatoire, situé au second étage du bâtiment qui sépare les deux corps extérieurs de l'établissement.

Des élèves, qui se trouvaient dans la salle d'études de l'étage inférieur sortirent aussitôt de leur classe et avec leurs camarades et professeurs organisèrent les premiers secours tandis qu'on téléphonait aux sapeurs-pompiers.

On débarrassa d'abord les literies de la salle contigue qui sert de dortoir, car il ne fallait nullement songer à sauver quoi que ce soit de la pièce où le feu menaçait de prendre des proportions considérables.

Quelques instants après, l'auto-pompe du poste de la rue de Cassel survint, bientôt suivie de celle de la caserne Malus.

Sous les ordres du commandant Crombez, du capitaine Viseur et du lieutenant Leclou, plusieurs lances furent mises en batterie et déversèrent des torrents d'eau sur le foyer.

Les plafonds et le sol étant en ciment armé, le feu put être localisé à la seule pièce incendiée et l'eau s'écoulant par les escaliers, également en ciment, on n'eut aucun effondrement à craindre.

Après une heure d'efforts, les sapeurs-pompiers s'étaient rendus maîtres du feu.

Les causes du sinistre

M. Sales, commissaire de police du 5^e arrondissement et M. Joveniaux, son secrétaire, s'étant rendus rue Auber, se livrèrent à une enquête, afin d'établir les causes du sinistre. De cette enquête, il résulte que ce dernier fut provoqué par un court-circuit, lequel communique le feu aux tentures de la scène de théâtre érigée dans la salle sinistrée.

Sur les lieux on remarqua, outre les personnes déjà nommées, MM. Carneau, secrétaire général de la Préfecture ; Chavin, chef de cabinet du préfet ; Planque, secrétaire général de la Mairie ; Fieffé, procureur de la République ; Peltier, commissaire central, etc.

50.000 francs de dégâts

Sous l'action de la chaleur les poutres en fer soutenant le plafond au-dessus duquel se trouvait également un dortoir, se sont gonflées et devaient être remplacées.

Les tables et bancs, la bibliothèque, la scène, ainsi que les boiseries, portes et fenêtres qui se trouvaient dans la salle incendiée, ont été entièrement détruits. Ajoutons que cette salle avait une superficie de 250 mètres carrés.

Les dégâts, évalués approximativement à la somme de 50.000 francs, sont couverts par des assurances.

L'incendie s'étant produit à la sortie des ouvriers et employés, une foule nombreuse de curieux, qui contenaient un service d'ordre de police, stationna toute la soirée aux abords de la rue Auber.

Dans un hangar de la rue Lestiboudois

Le feu a fait 200.000 fr. de dégâts

Dans la soirée, un second incendie a détruit en peu de temps, un immense hangar, ayant vingt-cinq mètres de façade sur vingt mètres de profondeur et situé dans le même quartier que l'I. C. A. M., à Lille.

Le bâtiment incendié

Au n. 21 de la rue Lestiboudois, se trouve un bâtiment provenant de la fabrique de chaises de Léden, dans lequel il y a un an et qui n'a pas été reconstruit.

Cet immeuble appartient à M. Auguste Pinard, entrepreneur plâtrier, au n. 17 de la même rue, qui en occupe une partie, pour abriter son matériel d'entreprise.

Il en loue une autre partie à son frère Adolphe, demeurant rue d'Ally, 43 qui exerce la profession d'ébéniste.

Enfin, le reste est loué par M. Potigny, demeurant rue de Turenne, qui y renferme des autos et des charnais.

L'alarme

Il était environ 22 heures, lorsque M. Ludent, dont le derrière de l'habitation donne sur le bâtiment en question, aperçut des flammes sortant du côté occupé par les frères Pinard.

Il avisa aussitôt l'un de ces derniers qui fit prévenir les sapeurs-pompiers.

Pendant ce temps, l'incendie prenait rapidement de l'extension, et l'on craignait qu'il ne se communiquât aux maisons voisines, et ne déchaînât une véritable catastrophe ; le bâtiment incendié se trouve à proximité de la gare de tramways et à proximité des gazomètres de l'usine à gaz de Vauban.

Le feu fait rage

Les sapeurs-pompiers du poste de la rue de Cassel, arrivèrent les premiers, bientôt rejoints par ceux de la caserne Malus.

Il était temps, le dépôt de M. Potigny venait d'être également la proie des flammes, et la fabrique de meubles de M. Caron, demeurant 63, rue Roland, était également très menacée.

Sous les ordres de commandant Crombez, du capitaine Viseur, des lieutenants Leclou et Doziermortier, les soldats du feu se firent aussitôt en devoir de circonscrire le feu et de préserver les habitations voisines.

Après deux heures d'efforts, tout danger

Les hôtes de Paris

(Wide World Photos)



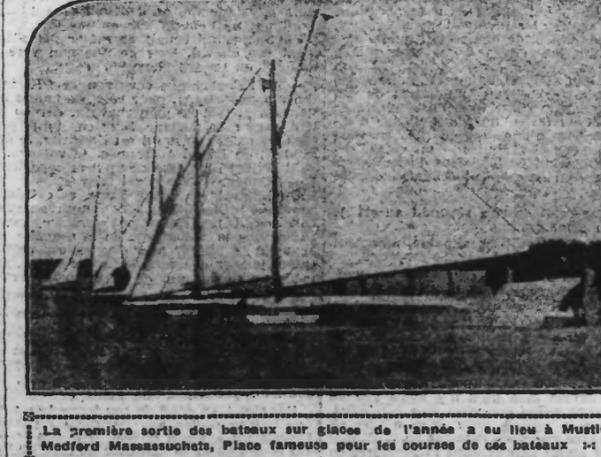
M. GLORIA SWANSON



M. STOYADINOVITCH

Bateaux sur glace

(Wide World Photos)



La première sortie des bateaux sur glaces de l'année a eu lieu à Mustlo Lake Medford Massachusetts, Place fameuse pour les courses de ces bateaux

Lire en 2^e page : « Le Roi de Kidji » le palpitant roman de DELLY, dont nous commençons la publication.